



**PROJET**

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS**

**« Graines de Familles »**

Période contractuelle : 01/01/2022 – 31/12/2023

## SOMMAIRE

**Préambule :** \_\_\_\_\_ p.3

**Fiche 1 :** \_\_\_\_\_ p.4  
Caractéristiques administratives du Lieu d'Accueil Enfants Parents

**Fiche 2 :** \_\_\_\_\_ p.5  
Caractéristiques fonctionnelles du Lieu d'Accueil Enfants Parents

**Fiche 3 :** \_\_\_\_\_ p.10  
État des lieux du territoire

**Fiche 4 :** \_\_\_\_\_ p.15  
Diagnostic initial et bilan de l'activité au 31/12/21

**Fiche 5 :** \_\_\_\_\_ p.18  
Projet du Lieu d'Accueil Enfants Parents

**Fiche 6 :** \_\_\_\_\_ p.25  
Règlement de fonctionnement

**ANNEXE 1 :** \_\_\_\_\_ p.27  
Livret des accueillants LAEP Graines de Familles

## PREAMBULE : CAF ET LAEP

Reconnus comme des lieux particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les jeunes enfants, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont soutenus par la branche Famille depuis 1996. La mise en œuvre d'une approche de l'accompagnement précoce de la fonction parentale basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social se trouve confortée.

Les LAEP sont des vecteurs de solidarité sociale et répondent à un besoin de ré-assurance des parents au cours de la période de la petite enfance.

Les LAEP ne sont pas soumis au décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Dès 1996, le bénéfice de la prestation de service a été conditionné à la formalisation d'un projet.

La Circulaire 2015-011, précise les modalités de financement de la prestation de service et présente un référentiel national d'activité.

### **Quelques principes :**

Le LAEP doit être ouvert à tous et respecter le principe de neutralité et les conditions de fonctionnement et d'encadrement.

Il est un espace convivial où les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans inscription.

L'accueil de l'enfant se fait en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil.

La participation doit être basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité, ou une participation modique.

## Fiche 1 : caractéristiques administratives du LAEP Graines de Familles

### **Responsable administratif/gestionnaire du LAEP :**

Le LAEP « Graines de Familles » est géré par la Communauté de communes du Vexin Normand.

Nature juridique : EPCI

Adresse : 3 rue Maison de Vatimesnil 27140 Etrepagny

Téléphone : 02 32 27 89 50 (standard)

Fax : 02 32 27 89 49

### **Référents du LAEP « Graines de Familles » :**

#### Pilotage :

Maillard Florence (CCVN)

Adresse mail : [florence.maillard@ccvexin-normand.fr](mailto:florence.maillard@ccvexin-normand.fr)

Tel : 06.76.19.17.90

#### Coordination :

Legendre Pascaline (CCVN)

Adresse mail : [pascaline.legendre@ccvexin-normand.fr](mailto:pascaline.legendre@ccvexin-normand.fr)

Tel : 07.61.09.97.22

**Nom du Lieu d'accueil enfants parents :** LAEP « Graines de Familles »

**Adresses :** Le LAEP « Graines de Familles » est mis en place sur deux sites :

#### Sur Gisors :

A la Maison de l'Enfance communautaire (salle du RPE à Capucine)

23 Route de Rouen

Tel : 07.61.09.97.22 (Mme Legendre)

#### Sur Etrepagny :

A la Communauté de communes Vexin Normand

3 rue Maison de Vatimesnil 27150 ETREPAGNY

Tel : 07.61.09.97.22 (Mme Legendre)

**Date d'ouverture :** 24 mai 2018

**Territoire couvert par le LAEP :** Les communes de la Communauté de communes du Vexin Normand et les communes à 20 minutes autour de Gisors et d'Etrepagny

### **Cadre de référence du projet LAEP « Graines de familles »**

Projet de Territoire et Convention Territoriale Globale

## Fiche 2 : Caractéristiques fonctionnelles du Lieu d'Accueil Enfants Parents Graines de Familles

### Description des locaux :

#### Sur Gisors :

A compter de février 2022, la salle dans laquelle est mis en place le Lieu d'Accueil Enfants Parents se trouve au sein de la Maison de l'Enfance communautaire ; dans une salle initialement prévue pour le RPE (Relais Petite Enfance) au sein des locaux où se trouve le multiaccueil Capucine. L'espace dédié au LAEP est une salle de 60 m2 comprenant également une régie pour le rangement des jouets, une pièce d'eau avec table à langer, petits toilettes et lavabo, ainsi qu'un point d'eau dans la pièce. A l'entrée de la structure, se trouvent un local poussettes et un coin vestiaire.

#### Sur Etrepagny :

Une salle d'activité de 48 m2 est totalement dédiée au LAEP avec de nombreux rangements et un point d'eau. Une pièce attenante de 10m2 peut être utilisée pour du stockage ou pour une activité particulière mise en place. Un espace accueil (vestiaire) ainsi que des sanitaires et un bureau (10 m2) sont également dédiés à ce projet. L'aménagement y est pérenne.

Les lieux d'accueil ne disposent pas d'extérieur.

### Implantation du lieu :

- Local indépendant
- Local spécifique intégré dans
- une maison de l'enfance : salle du RPE de la CCVN ([site de Gisors](#))
  - Autre : Locaux intégrés dans un pôle de services avec Ludo-médiathèque, « adotek » et Maison France Service ([Site d'Etrepagny](#))

### Amplitude d'ouverture au public du 3 janvier au 8 avril 2022

Nombre d'heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h00-11h30	9h00-11h30		9h00-11h30	*	
Après-midi						

*\*Le LAEP n'est pas ouvert le vendredi : en attente de nouveaux accueillants*

Amplitude hebdomadaire : **7h30**

### Amplitude d'ouverture au public à compter du 25 avril 2022

Nombre d'heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin		9h00-11h30		9h00-11h30	9h00-11h30	
Après-midi	14h30-17h00					

Amplitude hebdomadaire : **10h00**

Amplitude annuelle : 10 x 36 semaines = **360 heures**

Ouverture pendant les congés scolaires : NON

*L'accueil le vendredi matin a pu être remis en place grâce à la mise à disposition de nouveaux accueillants et à l'augmentation du temps de travail sur le LAEP pour une accueillante. Les familles étaient en attente depuis la fermeture en septembre 2021 faute d'accueillant.*

*Concernant l'ouverture le lundi après-midi, cela s'agit d'une demande du Maire de la Ville de Gisors/Président de la CCVN d'essayer de nouveaux horaires afin d'élargir la possibilité d'avoir d'autres familles accueillies.*

### Heures de préparation et d'organisation :

Heures d'installation et de debriefing : 4h/semaine soit **144 heures par an**

Nombre d'heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin		8h30-9h00 11h30-12h00		8h30-9h00 11h30-12h00	8h30-9h00 11h30-12h00	
Après-midi	14h00-14h30 17h00-17h30					

Réunions d'équipe : 11 réunions par an. Alternance, un mois sur deux, entre des réunions d'équipe (2h) et des réunions de supervision (2h). Soit 6x2h + 5x2h.

Estimation **22 heures par an**

Pilotage et coordination : estimé à 6h/semaine réparties entre le pilote (2h) et 1 coordinatrice (4h), soit **282 heures** (ces heures sont comptabilisées sur l'ensemble d'une année civile – 5 semaines de congés payés pour chacune)

Temps total annuel (heures cumulées heures d'installation/debriefing + heures de réunion + heures de coordination) : **144 + 22 + 282 = 448 heures**

**Condition d'accueil :**

Age des enfants : 0-6 ans accompagné d'un adulte référent (hors assistante maternelle).

Les lieux d'accueil sont adaptés pour accueillir les enfants en situation de handicap.

Nombre d'enfants admis par séance :

- 8 à 10 simultanément à Etrepagny (22 personnes maximum autorisées dans la salle)
- 10 à 12 simultanément à Gisors

Accueil libre et sans inscription : « On arrive quand on veut, on part quand on veut »

**Modalités de participation des accueillis :**

- Gratuité
- Participation financière
- Dimension symbolique

**Responsables du LAEP :**

Formation professionnelle initiale et statut :

- Le pilote, Florence Maillard, Educatrice de Jeunes Enfants, titulaire de la fonction publique territoriale
- La coordinatrice : Pascaline Legendre, Educatrice de Jeunes Enfants, titulaire de la fonction publique territoriale

Durée de travail hebdomadaire :

- Le pilote, Mme Maillard, est à 38h30 hebdomadaire, dont la moitié du temps est consacré au RPE et l'autre moitié à la direction de l'ensemble des actions petite enfance /enfance jeunesse dont 2h00 consacrées au pilotage du LAEP.
- La coordinatrice, Mme Legendre, est à 36h00 hebdomadaire dont 4h00 consacrées à la coordination du LAEP et 14 heures consacrées aux accueils.

**Les accueillants du LAEP :**

- Ville de Gisors : 3 accueillants qui assurent 2 demi-journées/semaine soit 25% des accueils
- CCVN : 2 accueillants qui assurent 6 demi-journées/semaine soit 75% des accueils

<b>Accueillants mis à disposition</b>			
Structure	Nom/prénom	Qualification	Formation à la posture d'accueillant
Ville de Gisors	Robert Agnès	Educatrice de jeunes enfants	26-27 janvier 2017 Janvier-mars 2019
	Borgne Delphine	Educatrice de jeunes enfants	30,31 novembre et 2 décembre 2015
	Bouet Anne	Educatrice de jeunes enfants	Non, à venir en 2022**
<b>Accueillants embauchés pour le LAEP</b>			
Communauté de Communes du Vexin Normand	Legendre Pascaline	EJE	Juin 2018 Janvier-mars 2019
	Closier Emilie	BAFA-BAFD	Octobre-Novembre 2021

*\*\*Suite au renouvellement du projet, les collectivités partenaires s'engagent à faire suivre une formation à la posture d'accueillante pour le personnel non formé dès sa 1ère année d'exercice.*

#### **Personnel positionné sur les accueils :**

Un planning au trimestre est organisé, en fonction des mises à disposition de chacun des 5 accueillants. Chaque accueil se déroule en présence de 2 accueillants. Les accueillants ont des disponibilités diverses ; de 2 accueils par mois à 4 accueils par semaine (soit 16 accueils par mois).

A Gisors, le binôme est différent les lundis et vendredis.

A Etrepagny, le binôme est le même les mardis et jeudis.

#### **Récapitulatif ½ journées mises à dispositions :**

Durée de travail hebdomadaire : variable de 2 fois par mois à 4 fois par semaine

Structure	Nom/prénom	Qualification	Disponibilités mensuelles
Ville de Gisors	Robert Agnès	Educatrice de jeunes enfants	1 lundi sur 2
	Borgne Delphine	Educatrice de jeunes enfants	1 lundi sur 2
	Bouet Anne	Educatrice de jeunes enfants	Vendredi
Communauté de Communes du Vexin Normand	Closier Emilie	BAFA – BAFD	Mardi et jeudi
	Legendre Pascaline	Educatrice de jeunes enfants	Lundi, mardi, jeudi, vendredi

--	--	--	--

**PLANNING TYPE PREVISIONNEL :**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Pascaline	Pascaline	Pascaline	Pascaline
Agnès ou Delphine 1 semaine sur 2	Emilie	Emilie	Anne

**POURCENTAGE DES ACCUEILS ANNUELS** en fonction de la disponibilité des accueillants :

- 1 accueil 1 semaine/2 = 6.25% des accueils
- 1 accueil par semaine = 12.5% des accueils
- 2 accueils par semaine = 25% des accueils
- 4 accueils par semaine = 50% des accueils

**La Supervision**

Les séances de supervision sont assurées par une psychologue clinicienne. Elle intervient 5 fois 2h00 par an. Mme Fagot Bénédicte, qui assure la supervision depuis l'ouverture du LAEP, poursuit dans ses fonctions.

La supervision permet, aux accueillants d'échanger autour de leurs expériences d'accueillants, d'aborder à la fois la perception personnelle et professionnelle.

Les séances permettent d'explicitier dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies.

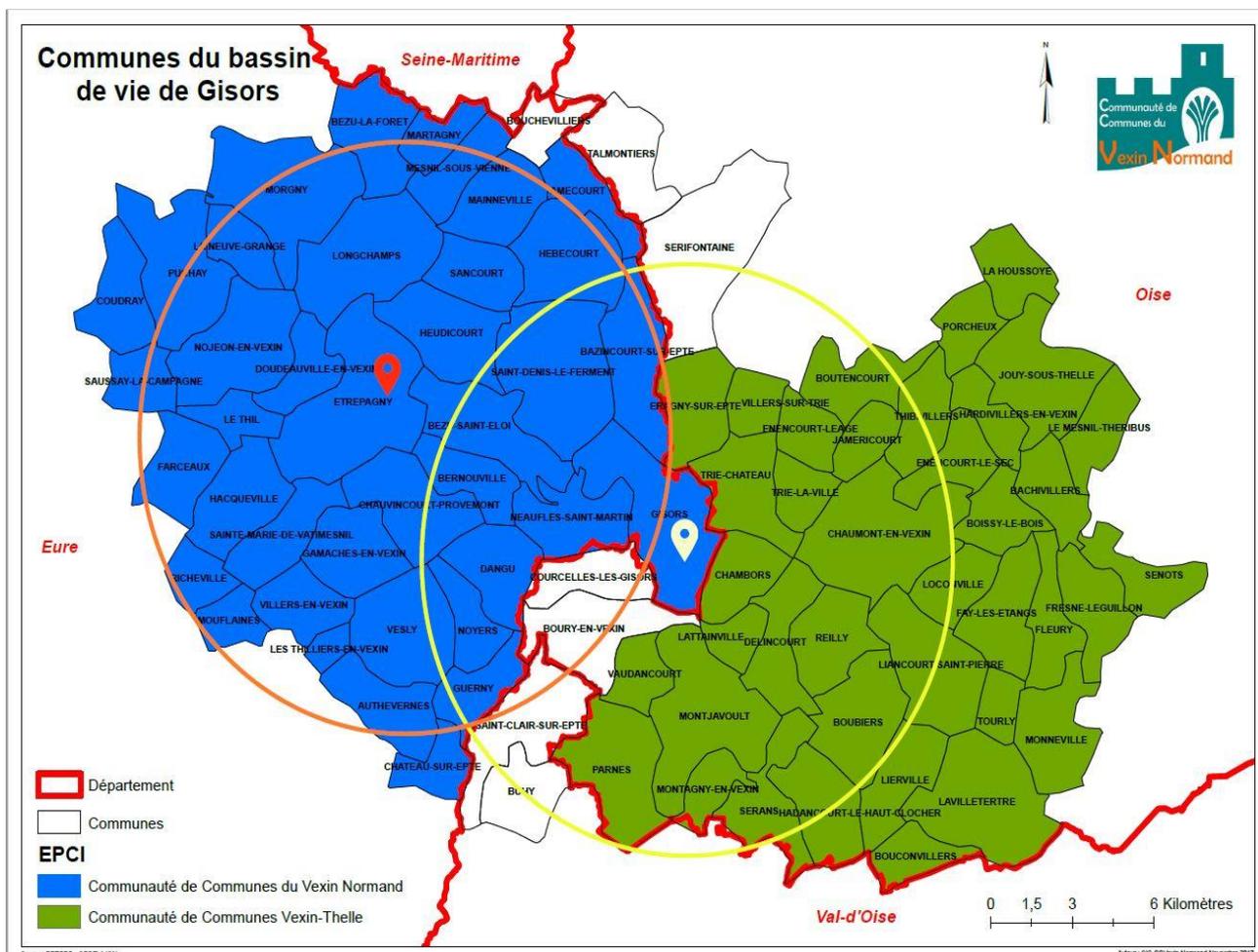
Chaque accueillant doit à minima avoir participé à 8h00 de supervision dans l'année.

### Fiche 3 État des lieux du territoire Communauté de communes du Vexin Normand (CCVN)

#### Territoire : (chiffres 2018)

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants se trouve sur la Communauté de communes du Vexin Normand (32298 habitants). Gisors (11674 habitants, 36.14% de la population de la CCVN) et Etrepagny (3753 habitants, 11.62 % de la population de la CCVN) sont les deux villes principales de la (CCVN). Elles concentrent les plus importantes infrastructures administratives, sportives et culturelles du territoire.

La Communauté de commune (et particulièrement la commune de Gisors) est située à la croisée de trois départements (Eure, Oise, Val d'Oise). Des parents des communes de l'Oise et du Val d'Oise peuvent donc fréquenter le LAEP.



La superficie du territoire est de 346.1 km<sup>2</sup>

### **État de lieux des structures publiques du territoire en lien avec la parentalité :**

Le territoire du LAEP comprend :

- un multi accueil intercommunal de 40 places
- deux multi accueil communaux de 39 places au total
- 1 RPE itinérant intercommunal avec 2 antennes
- un RPE communal
- une crèche familiale communale
- Des accueils de loisirs communaux et intercommunaux
- 1 adotek communautaire

La Communauté de communes gère une Ludo médiathèque à Etrepagny avec une bibliothèque à Gisors.

La Maison Mireille Pierson située à Gisors est composée de 3 pôles :

- Le pôle famille,
- Le pôle animation de la vie sociale et jeunesse
- Le pôle Accueil - Accès au droit

Sur la commune de Longchamps se trouve un Espace de Vie Social.

### **La démographie du territoire :**

**Nombre de ménages du territoire communautaire : 13357 répartis comme suit :**

2018	Nombre de ménage	% des ménages
Ensemble	13357	100
Ménages d'une personne	4023	30,1
Hommes seuls	1664	12,5
Femmes seules	2358	17,7
Autres ménages sans famille	216	1,6
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	9118	68,3
Un couple sans enfant	3628	27,2
Un couple avec enfant(s)	4026	30,1
Une famille monoparentale	1464	11

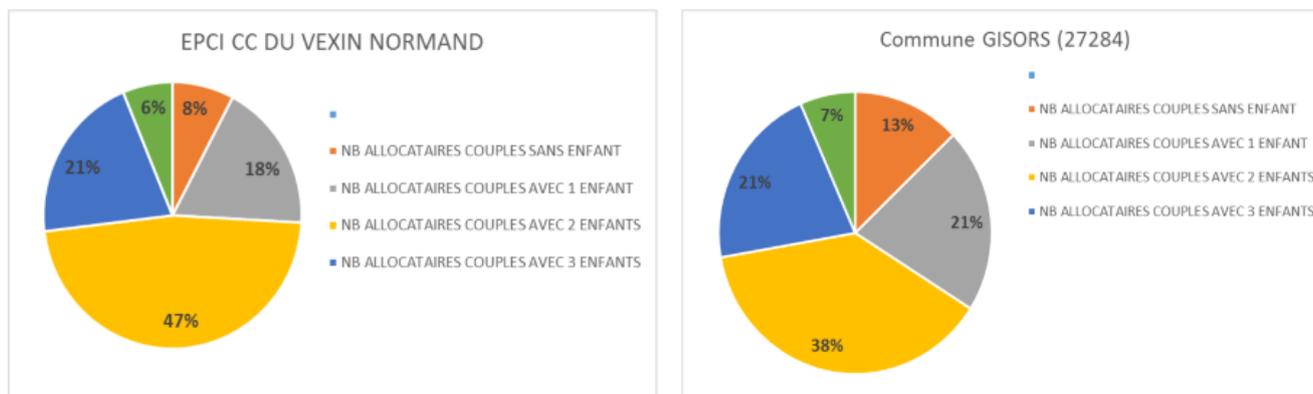
**Nombre d'enfants par âge et type de famille en 2018** (Source : Insee, RP2018)

	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Couple avec enfant(s)	955	1031	1794	2336	1006	450	7572
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	22	42	56	145	114	52	431
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	98	184	416	607	327	277	1908
Ensemble	1075	1257	2266	3087	1447	779	9910

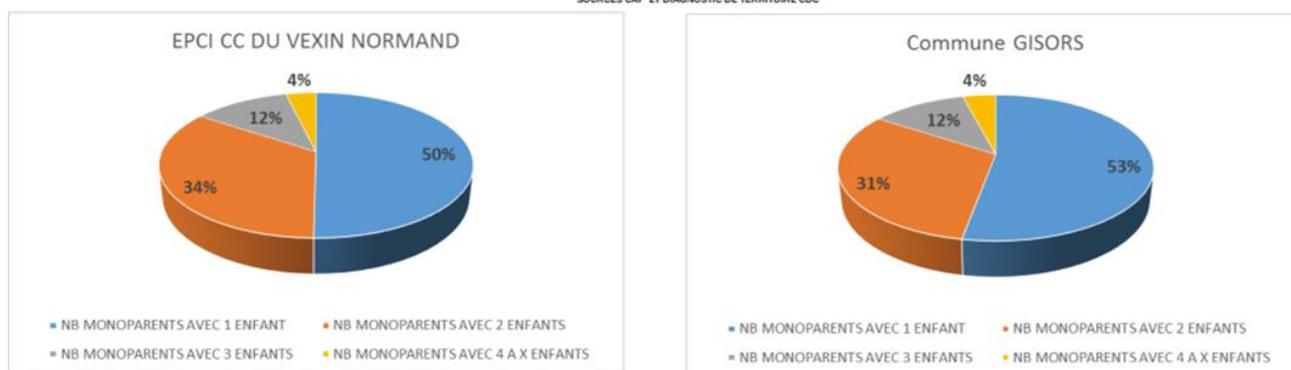
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Famille monoparentale composée d'un homme 'actif ayant un emploi'	11	27	50	120	87	21	317
Famille monoparentale composée d'un homme autre que 'actif ayant un emploi'	11	15	6	25	26	31	114
Famille monoparentale composée d'une femme 'actif ayant un emploi'	34	92	274	385	223	57	1065
Famille monoparentale composée d'une femme autre que 'actif ayant un emploi'	65	91	141	221	104	220	842
Couple avec enfant(s) composé de deux 'actifs ayant un emploi'	560	654	1235	1592	615	98	4754
Couple avec enfant(s) composé d'un seul homme 'actif ayant un emploi'	251	267	338	424	172	93	1545
Couple avec enfant(s) composé d'une seule femme 'actif ayant un emploi'	69	59	115	200	102	60	606
Couple avec enfant(s) dont aucun des deux membres n'est 'actif ayant un emploi'	75	52	106	119	117	197	667
Ensemble	1075	1257	2266	3087	1447	779	9910

## ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ISSU DE LA CTG 2020-2023

### UNE PRÉDOMINANCE DES FAMILLES AVEC 2 ENFANTS SOURCES CAF

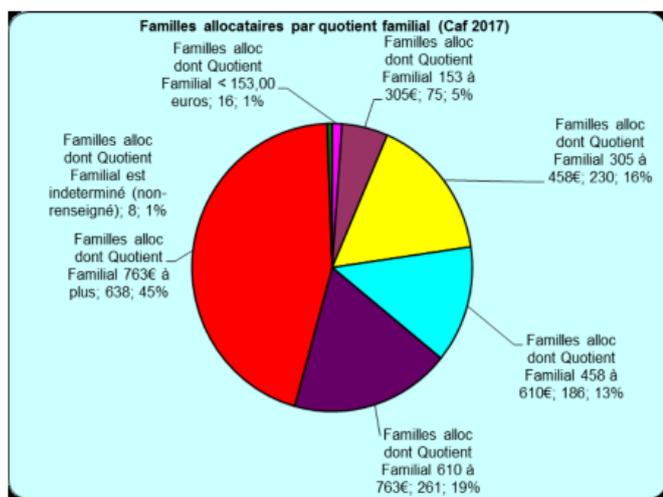


### DES FAMILLES MONOPARENTALES AYANT PRINCIPALEMENT DE 1 À 2 ENFANTS SOURCES CAF ET DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE CDC



- Plus de 50% des familles monoparentales ont 1 enfant
- Au regard des données CAF 2017, Gisors accueille davantage de familles isolées (+ 9.39%) ou monoparentales (+5.7%) que le territoire communautaire.
- Les mono parents sont présents dans 33% des communes de la CdC contre 46% des communes de l'Eure. De même que les adultes isolés allocataires habitent dans 41% des communes de la CdC contre 63% dans l'Eure.

## FOCALE SUR LA POPULATION ALLOCTAIRE CAF SOURCE CAF



- 16% des allocataires CAF sont des bénéficiaires du RSA contre 12,2% dans l'Eure (chiffre CAF 2017). Ce qui montre une certaine fragilité économique de la CdC en comparaison de la région.
- Cette fragilité est particulièrement présente sur Gisors ou se trouve 66,88 % des bénéficiaires du RSA sur la Communauté de Communes
- Le taux de pauvreté sur Gisors est 5,4 points plus important que celui de la CdC (16,4% contre 11%) et montre une augmentation de 0,6% par rapport à 2012
- La Ville de Gisors a le taux d'allocataires à bas revenus le plus élevé en comparaison avec le territoire communautaire : +10%. Néanmoins, la part des bas revenus dans l'Eure est de 28,36% des allocataires contre 26,86% dans la Communauté de Communes.
- Par ailleurs, le nombre de foyers fiscaux non imposables de Gisors représente 72% des foyers non imposables de la Communauté de communes.

## QUELS POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'OFFRE?

	Points forts	Points faibles
SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	<p>Création d'un LAEP en 2018 et un en projet à Etrépagny.</p> <p>Un soutien à la parentalité dans différentes structures d'accueils : centre social, espace de vie sociale, accueils de loisirs, accueils collectifs de la petite enfance, services d'action sociale et éducatif du Département.</p> <p>De très nombreuses interventions et actions vers et avec les parents mais sans coordination et très peu d'actions partenariales.</p> <p>Une démarche dynamique d'accompagnement des parents et des enfants au jeu à la ludothèque.</p> <p>Il existe également des échanges de problématiques spécifiques : à partir de questions préoccupantes, qui renvoient vers la protection de l'enfance. Département, les missions du Département, la Mission Locale, CCAS et d'autres acteurs. La 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu vendredi 15 novembre.</p>	<p>Une faible offre d'accompagnement à la parentalité avec l'ouverture d'un LAEP en 2018, ceci en apparence.</p> <p>Si l'offre de soutien à la parentalité apparaît faible, est-ce un défaut de connaissance ? Par qui ? Est un défaut de reconnaissance ? Par qui ?</p>

DU VEXIN NORMAND - 20 NOVEMBRE 2019

## FICHE 4 SUIVI, BILAN ET ANALYSE DE L'ACTIVITE AU 31/03/2022

### DIAGNOSTIC INITIAL LOCAL IDENTIFIANT LES BESOINS REPERES : L'ORIGINE DU PROJET

#### ***Sur le site de Gisors (projet initialement porté par le CCAS de la ville de Gisors)***

Un groupe de travail s'était réuni depuis novembre 2015, comprenant le Centre Social Paul Eluard (service du CCAS de Gisors), le Service Petite Enfance de la ville de Gisors, le Service Petite Enfance de l'ex Cdc Gisors Epte Levrière, l'équipe territoriale CAF 27, le service PMI du Conseil Départemental de l'Eure, le CMP Enfant de Gisors de l'Hôpital Navarre. Ce groupe de travail a échangé sur le diagnostic local (issu du diagnostic de territoire du Centre Social et du diagnostic du service petite enfance de la Ville) et avait repéré principalement 4 besoins majeurs auxquels le LAEP pourrait répondre :

#### 1 - Des indicateurs de fragilité concernant les familles

- Taux de familles monoparentales important et en augmentation sur Gisors
- De nouvelles familles qui s'installent sur le territoire
- De nombreux parents qui ne font pas garder leurs enfants

- Risque d'isolement et sentiment d'isolement existant
- Peu d'expérience de socialisation

#### 2 - Des professionnels qui notent des besoins en prévention

- Des enfants en « souffrance », des parents en demande de soutien
- Entrée à l'école maternelle parfois compliquée
- Des entrées en « Halte-Garderie » proposées aux parents pour que leurs enfants fassent l'expérience de la socialisation ou bénéficient d'un environnement plus stimulant.
- Des parents qui viennent sur les ateliers des Relais Assistantes Maternelles car ils se sentent isolés et recherchent un lieu pour les parents et les enfants

#### 3 - Une expérience positive sur le territoire : Les ateliers parents-enfants (Janv 2012-Juin 2014)

- Ateliers en partenariat
- Fréquentation soutenue : 47 familles différentes, 83 enfants.
- Impact positif sur les relations parents enfants : réassurance, changement de comportement des enfants, des parents... ainsi que sur le lien social, la socialisation et l'estime de soi

#### 4 - Absence de lieux spécifiques parents-jeunes enfants sur le territoire

- Le LAEP le plus proche de Gisors se trouve à plus de 20mn de route (St Clair sur Epte -95). De plus, le diagnostic a montré de grosses difficultés de mobilité sur le territoire.

#### ***Sur le site d'Etrepagny (projet initialement développé par l'ex CCCE) :***

Depuis 2005, différents types d'accueil visant les parents ont été proposés au RAM, bien que ces actions « parentalité » ne rentrent pas dans les missions des RAM. Aucun lieu d'accueil pour les parents et enfants n'existait sur le territoire et les familles se sont tournées vers les ateliers ludiques

du Ram afin de participer aux temps d'éveil. La participation et l'organisation de cette action ont varié d'une année sur l'autre :

2010 : 27 parents	2013 : 18
2011 : 21	2014 : 20
2012 : 21	2015 : 30

Du fait de ces éléments, et compte tenu de la réhabilitation du couvent des Dominicaines, il a été acté en 2012, le projet d'ouverture d'un LAEP avec une salle dédiée.

***Le projet global avec les deux sites (aujourd'hui porté par la CdC Vexin Normand) :***

Du fait de la fusion en Janvier 2017 entre la Communauté de communes Gisors Epte Levrière et la Communauté de communes du canton d'Etrepagny, la compétence LAEP – site Etrepagny- a été transférée au nouveau Epci Vexin Normand. En Février 2017, et sous impulsion de la Caf, il a été présenté aux élus de la Ville de Gisors et de la Communauté de communes Vexin Normand, le projet LAEP du groupe de travail (projet site de Gisors). A l'issue de cette réunion, les élus ont acté la nécessité de porter ce projet à l'échelle communautaire aussi sur le site de Gisors. Cette prise de compétence a été actée par délibération en Septembre 2017 pour un projet sur 2 sites.

**BILAN 2020/2021 ET NOUVELLES ORIENTATIONS**

Le fonctionnement du LAEP depuis son ouverture en mai 2018 n'a cessé de changer avec :

- Des changements de local à Gisors : 4 en un peu moins de 4 ans.
- Des accueillants différents : 16 se sont succédés de 2018 à 2021 et 2 nouveaux sont encore à venir pour 2022, ce qui amènera à 18 accueillants différents.

La stabilité du projet a été mise à mal et la cohésion d'équipe pas toujours facile à trouver de part tous ces changements.

La fréquentation du LAEP a fluctué également à cause de la crise sanitaire de mars 2020 à début 2022 : confinements, fermeture, protocoles, ... ont eu un impact non négligeable sur le fonctionnement du lieu.

Le 7 juin 2021, une réunion-bilan a été organisée en présence de la conseillère technique parentalité de la CAF de l'Eure, de l'élue aux affaires familiales de la CCVN, du Directeur Général des Services de la CCVN, de la directrice des familles de la CCVN, de l'élue en charge de la petite enfance à la ville de Gisors, du directeur du centre social de la Maison Mireille Pierson de Gisors, de la coordinatrice du LAEP et d'une accueillante.

L'objectif de cette réunion a été de réunir l'ensemble des partenaires concernés par le LAEP « Graines de Familles » dans l'objectif de réécrire le projet de celui-ci ; le terme de l'actuel étant initialement au 31 décembre 2021.

Le but a été de faire un bilan quantitatif et qualitatif sur les 3 années d'ouverture, et de voir les orientations du nouveau projet :

- Réduction du nombre d'accueillants (il y a eu jusqu'à 12 accueillants sur une même année de fonctionnement)
- Déterminer les jours de mise à disposition des agents de Gisors
- Honorer ses temps d'accueil LAEP (ne pas les négliger au profit de « l'activité première »)
- Avoir des accueillants volontaires, motivés

### **Type de relations partenariales du LAEP sur le territoire**

Le LAEP est communautaire. Un partenariat existe avec la Ville de Gisors pour ainsi proposer 2 demi-journées d'accueil aux habitants de Gisors. La ville met à disposition 3 agents qui couvrent 50% des besoins pour l'ouverture à Gisors, la CCVN met à disposition 1 accueillante pour l'ouverture à Gisors (qui couvre donc les 50% restant).

Les 3 agents en MAD couvrent 25% des besoins pour l'ouverture du LAEP 4 demi-journées par semaine.

Les 2 agents CCVN couvrent 75% des besoins, dont 100% des besoins pour ouvrir le LAEP à Etrepagny.

Le partenariat (et/ou le travail en réseau) sera à développer au cours de ce nouveau projet, avec :

- Les associations locales : Vexin Allaitement, Cocon et compagnie, ...
- La PMI, le Conseil Départemental, le CMP, ...
- Le pôle famille de la Maison Mireille Pierson
- L'EVS de Longchamps
- La maternité, les sages femmes, les pédiatres, les médecins, et autres spécialités comme les ostéopathes, les psychomotriciens, ...
- Mais aussi les services municipaux et communautaires en fonction des projets, des activités mis en place.

Il y a bien sûr également un travail de partenariat avec la CAF de l'Eure pour un soutien technique de mise en œuvre du projet mais aussi pour un soutien financier.

**Fiche 5 : Projet du Lieu d'Accueil Enfants Parents  
Graines de Familles**

***Objectifs et nature de l'activité des LAEP – Issu du référentiel LAEP CAF***

*Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.*

*Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.*

*Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.*

*Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.*

*Structure souple, le LAEP se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.*

*Dans chaque LAEP, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.*

**AXES PRIORITAIRES RETENUS POUR LE LAEP GRAINES DE FAMILLES :**

- ➔ Soutenir la relation parents-enfants**
- ➔ Favoriser les liens sociaux**

**OBJECTIFS GENERAUX :**

- Soutenir les parents dans leur fonction parentale, valoriser leurs compétences.
- Œuvrer à la prévention précoce des troubles de la relation parent-enfant
- Accompagner les enfants de 0 à 6 ans : participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant
- Rompre l'isolement

*« Ecouter, échanger, donner du sens pour éviter les symptômes de demain... »*

## **OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

### **1. Aménager un LIEU chaleureux et sécurisant**

#### L'aménagement de l'espace :

Les lieux d'accueil doivent être bien identifiés, visibles de l'extérieur et adapté à l'accueil des jeunes enfants.

L'accueillant aménage l'espace de façon chaleureuse et en tenant compte des besoins des enfants et des parents.

Les espaces d'accueil sont incitatifs et évolutifs au cours d'une séance en fonction des accueils du jour.

Le matériel utilisé est un matériel adapté à la petite enfance. Différents espaces adaptés au public accueilli sont proposés : accueil, jeux, espace pour les bébés, sanitaires, table à langer, ... L'accès à ces lieux est facilité pour les poussettes ainsi que pour les personnes à mobilité réduite.

Il n'y a pas d'activités dirigées à proprement parlé de proposer. L'absence de proposition dirigée a son importance : les jouets ne sont que des prétextes à la relation et aux liens enfant / parent.

Les activités proposées sont des supports à la rencontre, à l'échange, à l'apprentissage et au plaisir partagé entre les enfants et les parents.

A travers le jeu, les parents sont les premiers acteurs de l'éveil de leur enfant. En jouant avec son enfant, le parent favorise la découverte sensorielle, la communication, le partage d'émotions et renforce le « lien » familial.

#### Au LAEP Graines de Familles :

- Les jouets sont mis à disposition des familles dans des bacs, meubles et étagères
- Les caisses de jeux peuvent être échangées entre les 2 accueils afin de diversifier les propositions
- Les espaces peuvent être réaménagés en cours de séance afin de répondre au besoin du moment (1 seule pièce d'accueil dans chaque local)

#### L'accueillant veille à sélectionner des jeux/jouets de différentes catégories :

- Jouets d'éveil
- Matériel de motricité
- Jeux de manipulation
- Jeux symboliques
- Jeux de construction
- Jeux de règles
- ...

### L'hygiène des locaux :

Les 2 salles (à Gisors et à Etrepagny) sont exclusivement réservées à de l'accueil petite enfance.

Le nettoyage des sols et des sanitaires est fait avant ou après chaque accueil afin de garantir un espace de jeu sain pour les jeunes enfants qui jouent le plus souvent au sol.

Les tapis de jeu sont également nettoyés et désinfectés après chaque accueil.

Les jouets sont régulièrement lavés ; une attention particulière est portée aux jouets pour les bébés (hochets, anneaux, ...) qui sont désinfectés après chaque accueil.

Les jouets en tissu sont également régulièrement lavés (machine à laver à disposition à la CCVN d'Etrepagny).

Les locaux sont régulièrement aérés avant, pendant et après les accueils pour garantir un environnement sain (bonne qualité de l'air).

Adultes et enfants sont invités à enlever leurs chaussures dans le lieu d'accueil ou à mettre des surchaussures.

## **2. Proposer un ACCUEIL de qualité aux familles**

L'accueil est assuré par des professionnels formés, garants des règles spécifiques à ce lieu d'accueil.

L'accueil est un moment formalisé qui permet de reconnaître l'enfant, le parent qui l'accompagne et le lien qui les unit.

L'accueillant s'adresse à l'enfant, quelque soit son âge, et à son parent. Il veille à prendre soin dès le départ de cette relation.

Pour tout premier accueil, la spécificité et les valeurs du lieu sont abordées. Les règles et les repères nécessaires à la vie en collectivité du lieu sont expliqués également oralement aux enfants et aux parents par les accueillants.

L'accueil se poursuit tout au long de la séance au travers d'échanges.

Les accueillants accordent une attention particulière à créer une atmosphère chaleureuse, propice au dialogue et à la relation parent-enfant.

A noter que le LAEP peut aussi être considéré comme un lieu où le parent peut « souffler », prendre du temps pour se ressourcer sachant l'enfant en sécurité et ainsi se positionner en retrait pour un temps donné. Néanmoins, dans l'intérêt de la fonction parentale et de la sécurité affective de l'enfant, le parent ne peut s'absenter durant l'accueil. Le parent reste responsable de son enfant.

Au LAEP Graines de familles :

- Les familles sont accueillies de façon personnalisée
- Une « inscription » est faite sur un tableau : recueil du prénom de l'enfant accueilli, de son âge et de la qualité de son accompagnant
- L'accueillant est garant du cadre (respect du projet du lieu et des règles de vie)
- L'accueillant est disponible et à l'écoute des familles, aussi bien pour les parents que pour les enfants.

### **3. Conforter et renforcer le lien ENFANT-PARENTS : « on ne naît pas parent, on le devient »**

Les LAEP sont des espaces particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du « lien » d'attachement entre les parents et les enfants et permettre à l'enfant de se construire dans de bonnes conditions.

Cet espace dédié à l'accompagnement à la parentalité permet d'aborder ces notions de liens, de relation, de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

Le lieu place clairement les parents comme premier acteur de l'éducation de leur enfant. Cette place reconnue va permettre aux parents de s'exprimer, d'échanger en toute simplicité. Le lieu valorise le rôle et les compétences des parents.

Les principes et valeurs du soutien à la parentalité :

- Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents
- La prise en compte des contextes de vie est nécessaire dans le respect des individus et de la diversité des codes culturels
- Les parents ont des compétences, ils sont les premiers acteurs de leur situation
- L'accompagnement des parents est réalisé dans un cadre prévenant, dans le respect de la dignité de la personne, sans jugement, ni expertise et sans stigmatisation ou schéma normatif
- Le soutien à la parentalité doit avoir des intérêts et des conséquences positives pour les parents et doit permettre de renforcer leur autonomie.

L'accueillant est à l'écoute et disponible pour :

- Faire du lien, reformuler et relancer en individuel ou en groupe sur des questions pour amener chacun à réfléchir et à trouver ses éléments de réponse
- Favoriser l'expression et la participation des adultes et des enfants
- Informer et orienter les parents en fonction de leurs demandes et selon des compétences validées et non en fonction de ses propres références

Des connaissances sur le développement du jeune enfant sont donc indispensables afin d'orienter au mieux les parents. Au LAEP, les familles s'autorisent à poser des questions, à se poser des questions sur leur rôle de parent et/ou sur le développement de leur enfant. L'accueillant est là pour soutenir le parent dans son cheminement.

Un mur dit de prévention « graines d'infos » est instauré avec des thématiques du quotidien comme :

- L'alimentation : l'équilibre alimentaire, la diversification, des idées recettes, etc...
- Le sommeil
- Chaussures ou pieds nus ?
- Le langage
- L'acquisition de la propreté
- ....

Le travail autour de ces diverses thématiques est autant bénéfique aux familles accueillies qu'à la cohésion d'équipe entre accueillants ; l'idée étant de faire de la prévention mais aussi de susciter l'échange, la discussion, ...

#### **4. Faire de cet espace un lieu de socialisation**

LE LAEP est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole.

Il permet une vie sociale dès la naissance, où chacun trouve sa place et où la compétence de tous est reconnue.

Les parents, parfois très isolés devant les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants, peuvent partager avec d'autres et ainsi trouver leurs propres solutions. Le lien social est développé grâce aux échanges et à la mixité sociale.

L'accueillant accompagne cette socialisation en donnant une dynamique au lieu d'accueil.

L'observation lui permet de faire circuler la parole entre tous, de proposer des espace-temps où des liens vont se créer, au travers d'un échange verbal, d'une proposition de jeu ou d'un aménagement de l'espace adapté au moment vécu.

C'est un lieu où les parents rencontrent d'autres adultes et où l'enfant bénéficie d'un espace relationnel riche avec d'autres adultes et d'autres enfants. C'est un lieu qui permet de rendre la « séparation » possible, d'être confronté à des règles.

Dans ce lieu, il pourra être proposé des supports d'informations concernant notamment les actions portées sur le territoire (ex : atelier bébé lecteur, ateliers jeux en familles, conférence sur une thématique particulière, le portage, l'allaitement, ...)

Il est envisagé d'étendre les actions du LAEP vers un projet parentalité plus globale sur le territoire.

#### **5. Valoriser le LAEP auprès des familles et des autres partenaires**

Communiquer sur le LAEP est un facteur de réussite.

Les documents de communication et les éléments de langage permettant de décrire le projet doivent être soigneusement travaillés car ils offrent la possibilité de faire connaître le LAEP et de susciter l'intérêt aussi bien des familles que des professionnels en charge de relayer l'information.

Les supports de communication sont les suivants :

- Plaquettes présentant les 2 lieux d'accueil enfants/parents
- Affiches, signalétiques
- Les sites internet institutionnels : CAF ([www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)), REAAP27, communauté de communes, communes, ...
- Articles de presse
- Le bouche à oreille des participants
- La parole d'autres professionnels et structures

L'information via la remise de plaquettes notamment peut être faite auprès des :

- Mairies
- Services PMI
- Médecins, sages-femmes, maternité, kinésithérapeute, psychothérapeute ...
- Service petite enfance et enfance du territoire : EAJE, RPE, centres sociaux, ludothèque, ...
- Lieux thérapeutiques : CMP, CAMSP, ...
- Association en lien avec les familles

## **L'EVALUATION DU PROJET**

### **Les instances :**

Pour assurer le bon fonctionnement du LAEP, il est important de bien définir le rôle et la composition des instances, ainsi que la place du pilote de l'action, des coordinateurs et des accueillants dans ces instances.

### **Le comité de pilotage :**

Sa fonction est de :

- Valider les orientations de l'action proposée par le comité technique
- Valider les conditions de fonctionnement du lieu
- Valider les besoins de formation
- Participer à l'évaluation du projet en complément du travail effectué par le comité technique

Le rythme de rencontre est à minima d'une fois par an : en juin si possible.

Il est composé :

- D'un représentant CAF
- D'élus du territoire : élu aux affaires familiales de la CCVN, élu petite enfance de la ville de Gisors
- De la directrice des familles de la communauté de communes – pilote du projet
- De la coordinatrice du LAEP

### **Le comité technique :**

Sa fonction est de :

- Organiser et réguler le fonctionnement du lieu
- Formuler des propositions sur l'organisation ou sur les améliorations à apporter au projet

Il est composé :

- De la coordinatrice
- Des accueillants
- Du pilote de l'action en fonction de l'ordre du jour.

Un compte rendu des réunions d'équipe est réalisé. Celui-ci est transmis au comité de pilotage permettant de le tenir informé des propositions envisagées.

Les rencontres ont lieu 6 fois par an (en moyenne tous les 2 mois).

Le gestionnaire :

La CCVN a la responsabilité du projet. La collectivité reçoit les financements accordés au LAEP et doit adresser les bilans et évaluations au financeur, la CAF de l'Eure.

La coordination :

La coordinatrice, elle-même accueillante, rencontre l'équipe des accueillants dans le cadre des réunions d'équipe afin d'aborder les questions pratiques : établissement du planning des accueils, commande de matériel, consignations des incidents de fonctionnement, suggestions d'adaptation

**L'IMPACT ATTENDU POUR LES FAMILLES DU TERRITOIRE :**

- Un bien-être du binôme parents enfants
- Un sentiment d'isolement des familles en baisse

**LES RESULTATS ATTENDUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

- Une équipe pérenne et stable
- Un changement des locaux à Gisors pour une salle mieux adaptée
- Une réouverture le vendredi matin pour répondre à la demande des familles
- Un développement des actions autour du LAEP
- Une amélioration de la communication sur le lieu
- Un travail avec les partenaires en lien avec les familles
- Une mise en place d'outils adaptés de suivi de l'action

**Questions évaluatives retenues :**

- Comment le LAEP a-t-il soutenu la relation parents enfants ?
- En quoi la posture des accueillants a-t-elle été un facteur favorisant ?
- Les parents et les partenaires se sont-ils appropriés le LAEP ?
- En quoi l'offre en matière de soutien à la parentalité développer par le LAEP est-elle adaptée à la demande des familles (ouverture matin, après-midi, hors périodes de vacances scolaires, lieu d'accueil, etc.) ?

**Critères d'évaluation :**

- Fréquentation du Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Satisfaction des participants
- Evolution des relations parents enfants

**Indicateurs d'évaluation :**

- Fiche de suivi de fréquentation (anonyme ; nombre d'enfants ; âge des enfants ; type d'adulte accompagnant) = tableaux de suivis (quotidien, hebdomadaire, mensuel, annuel)
- Fiche d'observation préétablie en fonction de ce que l'on souhaite observer (remplie en débriefing après chaque accueil, puis reprise en réunion d'équipe : retour sur la satisfaction des familles, observation de l'évolution des relations parents enfants, de la socialisation des enfants, de la circulation de la parole, des liens créés entre les parents, recueil des sujets abordés par les familles lors de chaque accueil)
- Questionnaires de satisfaction / boîte à remarques, à idées à destination des familles
- Avis des accueillants sur le fonctionnement, l'atteinte des objectifs lors des réunions d'équipe (compte rendu / relevés de conclusion) + bilan annuel
- Tenu du comité de pilotage annuel
- Nombre de partenaires en lien avec le LAEP

## **Fiche 6 : LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU LAEP « GRAINES DE FAMILLES »**

Le LAEP est un espace convivial et chaleureux où les enfants de moins de 4 ans sont accueillis avec un adulte référent (parents, grands-parents, ... hors assistantes maternelles) ainsi que les futurs parents. Les enfants les plus âgés peuvent être exceptionnellement acceptés (ex : enseignant absent) dans la limite du nombre de place et à l'appréciation de l'équipe.

Les familles sont accueillies sans inscription préalable.

Ce lieu d'accueil est en partie financé par la CAF de l'Eure.

### **Les modalités de fonctionnement :**

Les principes d'accueil sont les suivants :

- La gratuité
- La libre fréquentation : on vient et on part quand on veut
- L'anonymat
- La confidentialité\*
- La responsabilité parentale

\*ce principe pourra être levé dans un cas relevant de la protection de l'enfance.

Dans le LAEP, les pratiques éducatives de chaque famille sont respectées. Toutefois, aucune violence physique ou verbale n'est autorisée envers les enfants et les adultes.

### **Le LAEP de la CCVN est ouvert :**

- A Gisors :

De janvier à avril 2022 : le lundi de 9h00 à 11h30

A compter du 25 avril 2022 : le lundi de 14h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 11h30 (hors période de vacances scolaires) dans les locaux du RPE de la CCVN (multi accueil Capucine)

- A Etrepagny :

les mardis et jeudis de 9h00 à 11h30 (hors période de vacances scolaires) dans les locaux de la CCVN (au niveau 0 de la ludo-médiathèque)

**Le nombre maximum de personnes** simultanément est fixé à 8-10 enfants et 10-12 adultes (accueillants compris) à Etrepagny, et 10-12 enfants et 12-14 adultes à Gisors.

En cas d'affluence et selon les situations, nous serons amenés à inviter les premiers à écouter leur temps d'accueil.

### **Le respect des règles de vie :**

- La présence de l'adulte référent est indispensable auprès de l'enfant (pas de sortie du lieu d'accueil sans l'enfant)
- Pour accéder à l'espace d'accueil, adultes et enfants sont invités à se déchausser ou à porter des surchaussures
- L'utilisation du téléphone portable et des appareils photos doit rester exceptionnelle (ne pas diffuser les photos ou vidéos prises au LAEP)
- La contribution au rangement est demandée aux familles avant leur départ

- Si un enfant se met en danger ou ne respecte pas les règles de vie du lieu, l'adulte référent ou les accueillants se doivent d'intervenir.

A ces règles explicites s'ajoutent des règles du « vivre ensemble » : politesse envers tous, tolérance mutuelle, respect de l'autre, ...

**L'inscription sur un tableau** : à son arrivée chaque famille inscrit :

- Le prénom de son enfant
- L'âge de son enfant
- Sa qualité d'accompagnant (lien de parenté)

**Les consignes concernant les locaux et l'utilisation des espaces :**

**Espace bébé** : accessible à tous les enfants en fonction de l'affluence mais priorité est donné aux enfants non marcheurs.

**Espace motricité** : accessible à tous sans chaussures

**Espace jeux** : les jeux et jouets sont en libre accès, pour certains à hauteur d'enfants, d'autres à hauteur d'adulte, les parents peuvent s'y servir librement.

**Espace change** : chaque lieu d'accueil dispose d'un coin change qu'il faut désinfecter après chaque utilisation. Le parent doit apporter le nécessaire de change.

**Santé :**

Les parents s'engagent à ne pas fréquenter le LAEP lorsque leurs enfants ou eux-mêmes sont malades.

**Protocoles d'hygiène :**

- Lavage des mains : savon + eau ou gel hydroalcoolique à l'arrivée au minimum puis en fonction des besoins au cours de l'accueil
- Désinfection de l'espace de change après usage : produit détergent-désinfectant et lavette à disposition
- Les jouets utilisés et salis (mis à la bouche par exemple) sont à mettre de côté pour être nettoyés

**Protocoles particuliers crise sanitaire (à adapter en fonction des protocoles officiels) :**

- Port du masque obligatoire : adultes et enfants à partir de 6 ans doivent porter un masque
- Nettoyage des mains renforcé
- Aération de l'espace d'accueil à minima 5min toutes les heures
- Inscription : contact tracing

**Annexe : Livret de l'accueillant  
élaboré par l'équipe du LAEP « Graines de Familles »**

---

**LIVRET DES ACCUEILLANTS**

---

**Les dix valeurs d'un lieu d'accueil enfants/parents :**

- 1- Chacun, enfant et adulte, dans sa qualité d'être humain, est accueilli dans son altérité.
- 2- La relation enfant/adulte est accueillie là où elle en est.
- 3- Chaque accueillant est garant du cadre défini dans le projet du lieu.
- 4- Les personnes accueillies choisissent librement de venir sans inscription préalable.
- 5- L'enfant et l'adulte qui l'accompagne sont accueillis dans le respect du projet du lieu (critères d'âge pour l'enfant, lien entre l'adulte et l'enfant).
- 6- Les personnes sont accueillies dans le respect de l'anonymat et en toute confidentialité.
- 7- Le lieu d'accueil enfants/parents n'est ni une halte-garderie, ni un lieu de soins.
- 8- C'est un lieu d'accompagnement à la fonction parentale.
- 9- Ce n'est pas un lieu de « savoir-faire », mais un lieu de « laisser être ».
- 10- Le lieu d'accueil enfants/parents est un espace intermédiaire entre l'intime et le social.

**Finalités d'un LAEP**

- Un LAEP n'a pas de visée thérapeutique mais a des effets thérapeutiques
- Un LAEP n'a pas de visée éducative mais a des effets éducatifs.
- Un LAEP n'a pas systématiquement de visée à l'intégration sociale mais a des effets d'intégration sociale.

**L'équipe d'accueillant (référentiel CAF)**

A chaque séance, au moins deux accueillants doivent obligatoirement être présents pour être garants du respect des règles de vie spécifiques à ce lieu, de la réalisation du projet et favoriser la qualité de l'accueil vis-à-vis du public. La présence d'accueillant(s) supplémentaire(s) peut être préconisée en fonction de la capacité d'accueil du lieu.

Un accueillant est un professionnel (salarié du Laep ou mis à disposition) ou un bénévole. Les accueillants sont formés à l'écoute et à la posture d'accueillant en Laep. Ils bénéficient d'analyse de la pratique régulièrement et/ou de supervision.

La fonction et la compétence d'accueillant est valorisée auprès des personnes accueillies, quelles que soient la formation ou la profession exercée par l'accueillant ou le statut de l'accueillant (bénévole/salarié). Pour cela, une formation à la posture d'accueillant en Laep est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne accueillante.

La mixité de l'équipe d'accueillants est recherchée (mixité des origines professionnelles, des références théoriques et, si possible, équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes parmi l'équipe d'accueillants).

La neutralité des accueillants s'exprime par une attitude discrète, compréhensive, une absence de jugement et de questions intrusives. Cette neutralité est d'autant plus nécessaire lorsque l'accueillant intervient à un autre titre auprès des familles sur le même territoire (professionnel d'une autre structure, assistant de service social par exemple).

L'équipe d'accueillants se réunit régulièrement pour approfondir et discuter le fonctionnement de son projet. Les accueillants doivent par ailleurs participer à des séances d'analyse de la pratique et/ou de supervision (8 heures par accueillant et par an minimum).

La régularité des séances favorise en effet la qualité des pratiques :

- l'analyse de la pratique permet d'explicitier dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver enfin la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies ;

- la supervision permet au professionnel de réfléchir individuellement avec un superviseur sur ce qu'il met en jeu en tant que personne dans sa pratique quotidienne auprès des usagers. L'analyse de pratique et/ou la supervision sont menées avec des professionnels extérieurs à l'équipe. Elles se distinguent des temps d'information et de coordination de l'équipe

### **Mon rôle d'accueillant**

- Faire du lien, reformuler et relancer en individuel ou en groupe sur des questions pour amener chacun à réfléchir et à trouver des éléments de réponses
- Favoriser l'expression et la participation des adultes et des enfants
- Aménager les espaces
- Evaluer les séances (il ne s'agit pas de faire un suivi sur les familles)
- Accueillir les familles de façon personnalisée, accueil à l'arrivée des enfants et des parents habituels et nouveaux
- Garantir le cadre (respect du projet du lieu et des règles de vie)
- Prendre de la distance (par rapport à sa propre affectivité et à ses représentations)
- Etre disponible et à l'écoute des familles
- Etre attentif à l'évolution de l'enfant et des relations enfants/parents et parents/parents